



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ qu'à la séance régulière du Conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer qui se tiendra le lundi 10 SEPTEMBRE 2018, à 19 h, au Centre des loisirs situé au 24 boul. Blais Est, le Conseil municipal devra statuer sur une demande de dérogation mineure :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

PATIO SURÉLEVÉ DANS LA COUR AVANT
LOT # 3 476 845
206 BOUL. BLAIS OUEST

LE PROJET CONTREVIENT À LA NORME D'IMPLANTATION :


- TABLEAU SUR LES USAGES, CONSTRUCTIONS ET ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES AUTORISÉS, RÈGLEMENT DE ZONAGE, PAGE 14

Le projet de patio surélevés sera situé à moins d'1,5 m de la ligne latéral, soit 0,91 m.

LE PROJET SERA AUSSI SOUMIS AUX RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET À L'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 22^e jour d'août deux mille dix-huit.


.....
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Turgeon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre neuf heures et onze heures de l'avant-midi, le vingt-deuxième jour d'août 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingt-deuxième jour d'août deux mille dix-huit.


.....
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier



2018/08/22